

SUBDIVISION
ADMINISTRATIVE
DES
ÎLES MARQUISES



LIBERTE – EGALITE – RATERNITE DIVISION ADMINISTRATIVE

DES ÎLES MARQUISES

19 JUN 2018

enregistré le :

sous le n° : 598

DELIBERATION N°13-2018 du 24 mai 2018,**Portant modification de la délibération créant l'emploi de chargé de directeur de la CODIM.**

L'an deux mille dix-huit, le 24 mai, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 11 mai 2018 (affichage le 15 mai 2018) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à Hakahau, sous la présidence de Monsieur Félix BARSINAS, Président de la communauté de communes des îles Marquises

Exposé des motifs

Le poste de directeur est actuellement un emploi à temps complet à durée déterminée. Le CGF ayant récemment organisé un concours et publié une liste de candidats admis en spécialité administrative et la CODIM ayant défini les missions du plan de développement économique nécessitant un directeur de la CODIM afin de mener les missions du dit plan, il convient de créer un poste de directeur de la CODIM au sein des effectifs permanents à temps complet.

DATE DE CONVOCATION
11/05/2018

DATE D'AFFICHAGE
15/05/2018

DATE DE LA SEANCE
24/05/2018

HEURE :08H00

En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Présents		
FATU HIVA Athanas PAHUTOTI, 2ème délégué		
HIVA OA Etienne TEHAAMOANA, 1er délégué Ani PETERANO, 2ème délégué Tania BONNO, 3ème déléguée		
NUKU HIVA Joseline PIriotua, 2ème déléguée Casimir UTIA, 2ème délégué Max PETERANO, suppléant		
TAHUATA Félix BARSINAS, 1er délégué Mirella TIMAU, 2ème déléguée		
UA HUKA Nestor OHU, 1er délégué Florentine SCALLAMERA, 2ème déléguée		
UA POU Joseph KAIHA, 1er délégué Marcel BRUNEAU, 2ème délégué Georges TEIKIEHUPOKO, 3ème délégué		
Absents excusés		
Henri TUIEINUI, 1er délégué Etienne TEHAAMOANA, 1er délégué		
Procurations		
Henri TUIEINUI, 1er délégué à Athanas PAHUTOTI Etienne TEHAAMOANA, 1er délégué Ani PETERANO		
Secrétaire de séance Tania BONNO		

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-7 ;
- VU l'arrêté n° 2062 CM du 9 novembre 2010 confiant aux communes de l'archipel des îles Marquises le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article LP. 1er de la loi du pays n° 2010-12 du 25 août 2010 ;
- VU l'arrêté n°2139 CM du 23 novembre 2010 portant modification des dispositions de l'arrêté n° 2062 CM sus visé ;
- VU l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises ;
- VU l'arrêté n° HC 124 DIPAC / BJC du 4 février 2011 ;
- VU le procès-verbal de l'élection des membres du bureau exécutif du Conseil Communautaire des Îles Marquises (CODIM) établi le 25 avril 2014
- VU l'arrêté n°HC/34/DIE/BFC du 16 janvier 2018 portant attribution à la Communauté de communes des Îles Marquises d'acomptes sur la dotation d'intercommunalité- exercice 2018
- VU le budget de l'exercice 2018
- VU la délibération n°14-2014 du 25 juin 2014 modifiant la délibération N°07-2013 du 01/03/13 portant création d'un emploi permanent en application de l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

*Par 15 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre***ADOPTE**

Article 1 : La délibération n°7/2013 du 1er/03/2013 créant l'emploi de chargé de mission développeur de la CODIM et la délibération 14-2014 du 25/06/2014 sont modifiées comme suit :